



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 10 NOVEMBRE 2015**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire	
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint	
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint	
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal	
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal	
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal	
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal	
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal	
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal	
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal	
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale	
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal	
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale	
		Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
		Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal	

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2015
2. Vote du budget 2016 et des délibérations y relatives
3. Délibération relative à un crédit d'investissement complémentaire pour l'acquisition de la sous-parcelle no 2594, propriété des Consorts Gallay
4. Validation du projet de transformation de la mairie
5. Compagnie des sapeurs-pompiers : démission
6. Informations de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous, ouvre la séance à 19h et salue les quatre jeunes citoyens invités à assister à la séance de ce soir. Il excuse M. Beausoleil qui est en déplacement professionnel.

**1. Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

## **2. Vote du budget 2016 et des délibérations y relatives**

**M. le Maire** demande si les conseillers ont des questions par rapport au budget proposé et aux délibérations y relatives. **M. Bongard** demande des précisions sur les indemnités des maires et adjoints qui lui sont données.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. le Maire** lit la première délibération et la soumet au vote des conseillers.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de **F 3'341'453.-** aux charges et de **F 3'377'254.-** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 35'801.-**, présumés.
- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à **41 centimes**.
- 3) D'inscrire au budget de fonctionnement 2016, poste 02-300 (indemnités maire et adjoints), la somme de **F 72'000.-**.
- 4) D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**M. le Maire** lit les deux délibérations relatives à la taxe professionnelle et les soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 oui et 1 abstention

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à **Fr. 30.-**.
- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à **50 %**.

## **3. Délibération relative à un crédit d'investissement complémentaire pour l'acquisition de la sous-parcelle no 2594, propriété des Consorts Gallay**

**M. le Maire** récapitule rapidement l'historique de ce dossier et explique qu'au bouclage des comptes, il apparaît que, contrairement à ce qui avait été prévu, les frais d'enregistrement sont à la charge de la commune et causent un léger dépassement du crédit voté.

A la demande du Service de surveillance des communes, une délibération doit être votée pour régulariser la situation. **M. le Maire** en fait la lecture et la propose au vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) D'accorder un crédit d'investissement complémentaire de **1'088.10 F** pour couvrir le dépassement, après le décompte final, du crédit d'investissement de **80'000 F**, voté par le Conseil municipal en date du 2 avril 2012, en vue de l'acquisition de la sous-parcelle N° 2594 (2555B) de 5'767 m<sup>2</sup>, propriété des Consorts Gallay.
- 2) De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune et de le comptabiliser à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

## **4. Validation du projet de transformation de la mairie**

**M. le Maire** indique que la commission des bâtiments s'est réunie à plusieurs reprises avec les architectes d'Archi+ et les architectes paysagistes du bureau G. Henchoz et a fait un choix parmi les variantes d'aménagement. Le Conseil municipal doit en valider le principe. Une réunion se tiendra prochainement avec le secrétariat pour tenir compte de ses besoins dans les

aménagements intérieurs. **M. le Maire** passe la parole à M. Coppo, vice-président de la commission, plus particulièrement en charge du dossier de transformation de la mairie.

Dans un premier temps, **M. Coppo** fait circuler deux documents montrant, l'un, une perspective du projet choisi et, l'autre, un plan de coupe résultants des séances du 26 octobre et 3 novembre derniers.

Dans la variante no 8 sélectionnée, la salle actuelle du conseil est démolie et remplacée par une nouvelle extension plus grande de 3 mètres dans sa longueur. Elle est d'architecture contemporaine, plus susceptible d'obtenir la faveur de la CMNS qui n'a jamais apprécié celle construite en 1961 (selon son rapport de 1984 déjà).

D'autre part, l'espace intérieur du bâtiment ancien est modifié pour permettre la création à la fois d'un escalier reliant les 4 étages (du sous-sol aux combles) et d'un ascenseur. **M. Coppo** donne des précisions sur les raisons qui ont poussé la commission à choisir l'installation d'un ascenseur et sur celles qui l'ont décidé à éliminer l'option d'une rampe électrique. De plus, des bureaux fermés sont prévus au 1<sup>er</sup> étage, avec une petite cuisine et un accès sur le toit de l'extension qui peut servir de terrasse. L'usage des combles est encore à définir, mais il sera probablement dévolu à une deuxième salle de séance.

**M. Mugny** exprime son désaccord sur la nécessité d'un ascenseur et l'argumente. Une discussion s'engage et divers raisonnements sont échangés.

Dans un deuxième temps, **M. Coppo** distribue quelques exemplaires du projet d'aménagements extérieurs réalisé par les architectes paysagers, résultat de compromis et validé par la commission. **M. le Maire** apporte des précisions sur les choix opérés.

Enfin, **M. le Maire** demande au Conseil municipal de se prononcer sur une validation de principe sur les trois points explicités et les soumet au vote :

1. Extension de la mairie contemporaine : acceptée à l'unanimité
2. Installation d'un ascenseur : acceptée par 5 oui, 3 non et 2 abstentions
3. Aménagements extérieurs : acceptés à l'unanimité

**M. Coppo** précise encore que le sous-sol du bâtiment nécessitera des travaux d'assainissement et de drainage importants qui seront les premiers entrepris.

**M. le Maire** remercie la commission pour son travail et indique que M. Coppo fixera une nouvelle séance de travail avec les architectes en y invitant Mme Radice.

## **5. Compagnie des sapeurs-pompiers : démission**

**M. le Maire** annonce que M. Larssonneur Cédric, sapeur-pompier, a donné sa démission au capitaine de la compagnie de Presinge pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015. L'effectif de la compagnie se monte donc à 13 hommes.

## **6. Informations de la Mairie**

### **Délibérations**

**M. le Maire** annonce que lors de la séance de décembre, trois projets de délibérations seront proposés au vote du Conseil municipal :

1. Financement de l'assainissement au chemin des Cordonnieres. **M. Carrat** résume en quelques mots le résultat des négociations tenues avec le promoteur du projet de construction au 11-13 Cordonnieres.
2. Dépassement de budget dans les indemnités maire/adjoints, en raison d'un décalage de temps dans les sommes dues à l'ancien maire.
  1. Dépassement de budget dû aux frais de dépose du projet 11-13 Cordonnieres.

**M. Mugny** ajoute que M. Thorens et Mme Spinedi veulent revenir sur le règlement sur les logements approuvé en octobre et fait distribuer aux conseillers la dernière version de ce document.

### **Agenda**

**M. le Maire** mentionne quelques dates à retenir :

- 12.11.15 : Concert à la salle communale
- 13.11.15 : Presin'jeux
- 26.11.15 : Conférence à Jussy. « Climat et changements climatiques : état des connaissances et perspectives d'avenir » par le professeur Martin Beniston de l'Université de Genève.
- 11.12.15 : Fête de l'Escalade à la salle communale
- 22.12.15 : Noël communal à la salle communale

**M. Mugny** signale que 110 personnes ont assisté au concert donné à l'église le 8 novembre. Une équipe de la nouvelle législature va se mettre en place pour assurer la suite de la programmation des concerts assurée jusqu'à présent par MM. de Buren et Queille.

### **7. Propositions individuelles et questions**

Pas de propositions, ni questions.

Avant de mettre un terme à cette séance du Conseil municipal, **M. le Maire** présente les nouveaux citoyens : Mlle Noémie Radice, MM. Benoît Schmidt, Kevin Rodrigues da Guerra et Basile Jaudouin. Il les félicite pour leur geste citoyen en étant venu assister à une séance du Conseil municipal, les encourage à s'intéresser à la vie civique et offre à chacun deux ouvrages.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.

La secrétaire :